

REUNION

Type de document de réunion : CR

Référence : Mission SGB mutualisé/JBN/CR/SGBM_CT_22nov2012_CR.doc/23-11-2012

Date de la réunion	03/12/2012 14:00	Lieu de la réunion	BIU Ste Barb
Trigramme rédacteur	JBN	Rédacteur	bernon
Structure émettrice	Mission SGB mutualisé		
Date création :	05-12-2012	Dernière mise à jour	02-01-2013
Etat	validé	Version	
Nom du fichier	SGBM_CT_22nov20 12_CR.doc	Nb pages	7

Circuit de validation du document

Date	Auteur	Etat

Diffusion du document

Date	Auteur	Liste de diffusion concernée
2/1/2013	RB	Membres du comité de pilotage SGBM

Mises à jour du document

Date	Auteur	Version	Commentaires
5/12/2012	JBN	1.0	Création de la 1 ^{ère} version du compte rendu
2/01/2013	RB	1.1	Intégration des demandes de modifications

Propositions pour l'ordre du jour

Date	Auteur	Propositions

Liste des participants à la réunion

- Claude Bagnol, DSI de l'Université Montpellier 1
- Jean-François Balaudé, CPU, Président de l'Université Paris-Ouest
- Raymond Bérard, ABES, Directeur de l'ABES
- Jean Bernon, ABES, Chargé de mission SGB mutualisé
- Véronique De Kok, MISTRD
- M'hamed Drissi, CGE, Directeur de l'INSA de Rennes
- François Michaud, ADBU, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire Sainte-Barbe
- Grégory Miura, ADBU, Directeur adjoint du SCD de l'Université Bordeaux 3
- Alain Philipona, AMUE, représentant Claude Ronceray Directeur de l'AMUE
- Agnès Raymond-Denise, EPRIST, Responsable de la Bibliothèque de l'Institut Pasteur

Excusés

- Grégory Colcanap, Couperin, Directeur du SCD de l'Université d'Evry Val d'Essonne
- Marylène Micheloud, RERO, Directrice de RERO

Ordre du jour de la réunion

Ordre du jour

- Présentation du projet
- Synthèse des travaux du comité technique
- Intégration aux SI des établissements
- Quel rôle fonctionnel pour les établissements ? Pour l'ABES ?
- Le modèle économique

Présentation du projet

Raymond Bérard présente l'origine du projet. C'est d'abord une volonté des établissements de mutualiser les changements de SIGB. C'est aussi une évolution du SUDOC mais très différente du projet initial du SUDOC qui était une commande du Ministère. C'est un projet qui dépend des établissements autant que de l'ABES. Il a été inscrit par le CA dans le projet d'établissement 2012-2015. Un séminaire du réseau des établissements en 2011 a débouché sur un groupe de travail fédéré par un groupe de BU qui a passé le relais à l'ABES, avec le recrutement d'un chargé de mission pour le projet en avril 2012.

Jean Bernon présente le calendrier prévisionnel du projet :

- En mai courrier aux présidents et directeurs d'établissements membres du réseau SUDOC et aux présidents de PRES.
- En juin constitution d'un comité technique de 17 représentants d'établissements en partie choisis pour leur appartenance à des groupements de sites. De fait le comité technique représente donc environ 25 établissements.
- En octobre constitution d'un groupe de travail sur le projet constitué de 4 établissements du groupe EPRIST. Le groupe veille à la prise en compte de la situation des EPST dans les travaux du comité technique.
- Entre juillet et décembre cinq séances de travail du comité technique sur les différents aspects techniques du projet. Le comité technique a associé à certaines séances l'AMUE, la FULBI, l'A-DSI. Couperin et SupCIL (réseau des correspondants informatique et libertés de l'ESR) n'ont malheureusement pas pu répondre à l'invitation du comité technique.
- En janvier 2013 remise d'une étude d'impact par le chargé de mission et élaboration de scénarios avec le comité technique et l'équipe de l'ABES.
- En février 2013 choix d'un scénario par le comité de pilotage et appel aux candidatures des établissements.
- De mars à juillet 2013 écriture du cahier des charges et préparation de l'appel d'offres
- De septembre à décembre 2013 appel d'offres.
- En 2014 démarrage du premier groupe d'établissements.

Il explique ensuite quel est le contenu du projet en s'appuyant sur l'article publié dans le BBF. Raymond Bérard complète par une présentation rapide des objectifs de BSN et d'ISTEX.

Jean-François Balaudé demande des précisions sur l'architecture cloud du projet et son hébergement. Jean Bernon fait état des informations connues sur l'architecture d'ALMA et WMS. Claude Bagnol invite à bien distinguer trois couches dans la réflexion : l'infrastructure, les outils applicatifs, les données. Elle estime que l'accès à des données internationales

n'empêche pas un hébergement national de l'infrastructure et des outils. Raymond Bérard fait état de la proposition faite à l'ABES par OCLC d'héberger un data center WMS pour la France et l'Europe du sud. Claude Bagnol invite à vérifier les conditions juridiques d'un tel hébergement. Véronique de Kok suggère que l'hébergement s'appuie sur un partenariat européen. Agnès Raymond-Denise s'interroge sur l'intérêt d'héberger l'infrastructure. Après un échange sur les solutions d'hébergement en France et les expériences de l'Université numérique Paris Ile de France / Paris 10 (projet de cloud Ile-de-France), de Montpellier 1 et de l'AMUE (projet d'installer à Montpellier une infrastructure gérée par Microsoft mixant cloud privé et cloud public), le projet de l'Ile de France semble le plus avancé et le comité de pilotage recommande à l'ABES de prendre contact avec eux pour vérifier s'il pourrait contribuer à l'hébergement du projet SGB.

Synthèse des travaux du comité technique

Jean Bernon présente plus en détail :

- La composition et le fonctionnement du comité technique et du groupe de travail EPRIST
- Les cinq séances de travail du comité technique sur les acquisitions, le catalogue et le catalogage, le prêt et la circulation, l'ouverture des données et services, le modèle économique.

Grégory Miura estime que la question de la base de connaissance est essentielle et que la réflexion sur les outils de découverte doit plus porter sur la base de connaissance que sur l'interface de recherche. Il fait état du poids de la maintenance d'une base de connaissance locale et de la difficulté à réorienter les catalogueurs vers ce travail. Il explique que le logiciel Babord+ développé en open source à Bordeaux a été reconnu nationalement comme une innovation en matière de recherche documentaire et que c'est en effet beaucoup plus qu'un catalogue classique, mais ce n'est pas vraiment un outil de découverte car il n'intègre pas le niveau des articles.

Agnès Raymond-Denise précise le souhait du groupe EPRIST de retrouver dans le SGB une fonction de fourniture de documents. Le besoin est de suivre les commandes de fournitures faites par l'intermédiaire de la bibliothèque ou du service IST par les chercheurs de l'établissement. En particulier, mais pas seulement, il s'agit de pouvoir passer une commande à l'intérieur de l'établissement pour la fourniture de documents sous forme numérique.

Intégration au système d'information des établissements

Les points suivants sont abordés : collaboration avec l'AMUE (Prisme), annuaires des établissements, circuit financier, circuit de scolarité.

Alain Philipona présente les deux objectifs essentiels du projet Prisme : 1) constituer un référentiel de données fortement partagées au sein du SI et de son écosystème (exemple : les individus apprenants et personnels) 2) offrir un dispositif outillé assurant l'interopérabilité entre les applications (flux applicatifs). Les données nécessaires au SGB devront être décrites précisément pour le rendre interopérable à travers Prisme avec Apogee et toutes les applications qui utiliseront Prisme, par exemple des applications de Cocktail. M'hamed Drissi précise que les grandes écoles utilisent plutôt les produits Cocktail.

Jean Bernon demande si la fédération d'identité ne pourrait pas aussi fournir des données nécessaires à l'accès des usagers aux services documentaires. Claude Bagnol recommande fortement que le SGB utilise la fédération d'identité comme l'avait également recommandé Thierry Bédouin au comité technique. La fédération d'identité sera en tout cas nécessaire à l'authentification. La fourniture de données sur les personnes viendra plutôt de Prisme mais la répartition de ce rôle entre les deux services n'est pas figée.

Jean Bernon évoque les difficultés rencontrées avec les lecteurs extérieurs absents des annuaires d'établissement. Claude Bagnol recommande de se rapprocher de l'AMUE pour intégrer ces personnes à Prisme. Véronique de Kok rappelle que les SGB actuels peuvent gérer seuls ces lecteurs et qu'un SGB commun permettra de leur offrir plus simplement des services inter établissements. Jean-François Balaudé confirme l'intérêt des services inter bibliothèques pour les usagers.

L'interopérabilité avec le circuit financier au niveau de l'établissement (Sifac) devra être spécifiée, sous forme de web services par exemple. Pour les EPRIST qui n'utilisent pas les produits de l'AMUE comme SIFAC, Alain Philipona fait état des nouveaux projets SI recherche (GESLAB, CAPLAB et DIALOG).

Rôle fonctionnel des établissements et de l'ABES

Jean Bernon propose la répartition des rôles suivante :

A- Rôle fonctionnel de l'ABES

- a. commande groupée, paiement groupé, refacturation aux établissements
- b. assistance aux établissements pour la migration, le paramétrage, la formation
- c. dissémination / enrichissement des données
- d. développement des services ou workflows communs spécifiques (à définir) aux bibliothèques françaises.

B- Rôle fonctionnel des établissements

- a. pilotage de la migration et du paramétrage
- b. intégration au SI local
- c. mises à jour locales des catalogues / bases de connaissance
- d. développement des services / workflows spécifiques

C- Cadre contractuel: un contrat ABES-fournisseur + une convention ABES-établissement

Grégory Miura pense qu'il faut répartir les rôles entre ABES et établissements, mais que la plate-forme commune de développement peut induire une collaboration et des partages et que les développements spécifiques de certains établissements pourront être mis en commun.

Véronique de Kok demande comment est envisagée la reprise des données. Le comité technique a établi un premier schéma général sur ce point : on part des données des systèmes locaux et on les fusionne avec celles du SUDOC lorsque la notice locale a un PPN (identifiant SUDOC).

Alain Philipona demande si l'ABES va d'abord construire un kit de déploiement (reprise des données, ...). Jean Bernon pense que l'équivalent d'un kit sera construit à l'occasion des premières migrations. Alain Philipona confirme que l'AMUE travaille souvent avec des établissements pilotes pour construire une solution globale qui est ensuite « industrialisée ». Il recommande d'adapter le modèle économique pour les établissements pilotes.

Jean Bernon se demande si le modèle contractuel actuel en vigueur pour le Sudoc et WorldCat formaliserait suffisamment les liens de l'ABES et des établissements avec le fournisseur : les liens contractuels avec le fournisseur doivent-ils être entièrement concentrés sur l'ABES ou bien répartis entre l'ABES et les établissements ? Raymond Bérard indique que le modèle actuel comporte un marché entre l'ABES et OCLC puis des conventions ABES / établissements. Claude Bagnol insiste sur la nécessité de bien formaliser les rôles et les étapes dans le marché. Elle donne l'exemple de Siham (Système d'Information des ressources Humaines dans une Approche Mutualisée) pour lequel il y a eu deux marchés, un avec l'éditeur, l'autre avec l'intégrateur ainsi que des lots spécifiques à AMUE et aux établissements. Elle recommande à l'ABES de se rapprocher de l'AMUE sur ces questions.

Modèle économique

Le comité technique doit travailler sur ce thème le 13 décembre. Une enquête sur le coût de l'informatique documentaire des établissements a été menée par le comité technique. La quasi-totalité des réponses sont arrivées et la synthèse est en cours. En attendant une véritable analyse des résultats, Jean Bernon en a tiré quelques éléments sur le coût médian de l'informatisation documentaire et les commente oralement. Ce résultat constitue un progrès dans la consolidation des coûts puisqu'il inclut notamment les dépenses de personnel, mais Claude Bagnol observe que les coûts de sauvegarde et de réseau n'ont pas été complètement consolidés. François Michaud qui a participé à l'enquête confirme qu'il y a eu un gros effort pour prendre en compte tous les coûts mais que c'est parfois difficile. Les résultats de cette enquête ne seront pas diffusés sur le Web.

M'hamed Drissi demande que le modèle économique retenu prenne bien en compte la taille des établissements. Alain Philipona revient à une question déjà abordée brièvement en début de séance et liée au modèle économique d'après l'expérience de l'AMUE : la nécessité de proposer des solutions à la carte, d'avoir un découpage en modules et de faire des déploiements progressifs. Claude Bagnol estime que la modularité est indispensable mais qu'elle ne doit pas être trop fine pour rester gérable. François Michaud demande si l'ABES travaillera avec plusieurs fournisseurs de SGB. Jean Bernon répond que le transfert du SUDOC dans un SGB rend quasi inévitable que l'ABES concentre ses moyens sur une seule solution labellisée comme source principale du SUDOC et assure seulement des échanges de données avec les autres. François Michaux demande si le SGB commun inclura un service de questions-réponses et estime que c'est un service à mutualiser. Jean Bernon répond que le comité technique n'a pas abordé directement ce point mais l'offre de certains SGB comporte cette fonction.

La prochaine réunion du comité est fixée au 11 février 2013 de 11H à 17H. Elle sera essentiellement consacrée au choix d'un scénario.